

L'honorable député demande qu'une muraille protectrice soit placée autour de l'empire britannique. Que veut-il dire? Ce n'est pas autre chose qu'un projet de protection qui comprendrait tout l'empire britannique et placerait ses habitants à la merci d'une vaste coalition impériale—semblable à la coalition dont a été victime le Canada pendant les quarante-cinq années dernières. Ce pays je le déclare a besoin d'un changement. L'agriculture a été presque étranglée par la protection. Nos amis protectionnistes nous disent que toutes les autres industries sont dans une situation effrayante. La protection ruine l'agriculture, notre industrie fondamentale. Nos cultivateurs ont été livrés à la merci de ceux qui par leur richesse ont le pouvoir d'obtenir une législation que l'on ne peut mieux qualifier que par la formule de feu sir Richard Cartwright: "vol légal." Les fabricants de lainages nous disent que leur industrie est sur le point de tomber. Que le pays va de mal en pis. Nos banques s'écroulent l'une après l'autre; personne ne peut dire ce qui va encore se produire; il n'y a pas de confiance à avoir dans aucune de nos banques. Pendant ce temps-là, les hommes politiques de cette Chambre ont réussi à empêcher toute méthode efficace d'inspection de banque.

Que doit-on faire? La seule chose à faire aujourd'hui est d'affranchir l'industrie agricole du fardeau de la protection. Supprimez toute protection du coût de l'existence et du coût de la production. Les cultivateurs eux-mêmes alors feront sortir ce pays de la situation dans laquelle il se trouve. La production agricole augmentera, nos terres vacantes seront occupées sans une politique coûteuse d'immigration; nos fabriques seront de nouveau actives pour fournir des marchandises au pays; et ce qui vaut mieux que tout, nous aurons une population virile, contente sur la terre, sans laquelle aucun pays au monde ne peut survivre.

Sur la proposition de M. Hoey, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée à une heure et vingt minutes du matin.

MERCREDI, 14 mai 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DU 6^e RAPPORT DU COMITÉ DES
CREMINS DE FER

M. CAHILL (Pontiac) présente le sixième rapport du comité permanent des chemins de fer et canaux et télégraphes, dont voici le texte

[M. Evans.]

Votre comité a pris en considération le bill (n° 38), concernant la compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo et a convenu d'en faire rapport sans le modifier.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a convenu d'en faire rapport après modifications:

Bill n° 30, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Rousseau et Laurent, dans la province de Québec.

Bill n° 46, concernant la construction d'une ligne de chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 45 milles vers le nord-ouest à partir de Lloydminster, dans la province de la Saskatchewan.

Conformément à l'ordre de la Chambre du 12 mai, votre comité a étudié de nouveau le bill (n° 40) concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au mille 41 de l'embranchement de Melfort, près Nipawin, dans la province de la Saskatchewan et il a convenu d'en faire rapport avec de nouveaux amendements.

Au sujet de ce dernier bill, votre comité a l'honneur de recommander que le titre en soit changé de manière qu'il se lise comme suit: "Loi concernant la construction d'un ligne des chemins de fer nationaux du Canada, soit jusqu'au mille 41, près Nipawin, ou dans une direction Nord-est jusqu'à un point situé dans le township 48, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan."

ADOPTION DU 5^e RAPPORT DU COMITÉ DE LA BANQUE

M. THOMAS VIEN (Lotbinière) présente le 5^e rapport du comité permanent de la banque et du commerce, ainsi conçu:

Votre comité demande l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

M. VIEN propose que le dit rapport soit adopté.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, si nous devons adopter, comme nous l'avons fait, ces motions permettant à chacun des comités les plus considérables de se réunir en même temps que la Chambre, l'assemblée générale ne deviendra bientôt plus qu'une simple formalité. Il me semble qu'il eût été préférable pour les comités de commencer leurs travaux plus tôt, au lieu d'usurper maintenant le temps du Parlement. Je ne voudrais pas que tant de comités se réunissent pendant que la Chambre est en session.

M. VIEN: Je dois dire que la même objection a été faite au comité de la banque et du commerce. On n'a pas l'intention, autant que je puisse voir, de se réunir pendant que la Chambre est en session, sauf dans des cas exceptionnels. Le comité, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, ayant convoqué des témoins de Washington et de New-York, des présidents de banques et des experts en matières financières, a pensé qu'il serait injuste envers ces personnages, qui sont très occupés, de ne siéger que de onze heures à une heure et de les faire attendre jusqu'à la